



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 28.04.2023
Date de fin de visibilité prévue: 28.04.2024
Numéro de publication: UP04-0000005122

Entité de publication
Aproz Sources Minérales SA, Rte de Riddes 327, 1994 Aproz (Nendaz)

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Aproz Sources Minérales SA

Organisation concernée:
Aproz Sources Minérales SA
CHE-102.560.397
Route de Riddes 327
1994 Aproz (Nendaz)

Indications concernant l'assemblée générale:
26.05.2023, 11:00 heures, Aproz

Texte d'invitation/ordre du jour:
Veuillez svp télécharger le PDF ci-joint pour obtenir la publication de la convocation à l'assemblée générale ordinaire.

Aproz Sources Minérales SA

Les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le vendredi 26 mai 2023, à 11 heures, au siège de la société à Aproz.

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des actions représentées
2. Rapport de gestion du conseil d'administration 2022 et présentation des comptes 2022
3. Rapport de l'organe de révision 2022
4. Approbation
 - a) du rapport annuel 2022
proposition du conseil d'administration: approbation du rapport annuel
 - b) des comptes annuels 2022
proposition du conseil d'administration: approbation des comptes annuels
5. Répartition du bénéfice
proposition du conseil d'administration: le montant à disposition est à répartir comme suit:

- attribution à la réserve légale	CHF	-.-
- attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	1'336'000.-
- distribution d'un dividende de CHF 800.— par action	CHF	1'360'000.-
- report à nouveau	CHF	<u>1'387.07</u>
Total distribution	CHF	2'697'387.07
6. Décharge donnée au conseil d'administration pour l'exercice 2022
proposition du conseil d'administration: donner décharge aux membres du conseil
7. Election de l'organe de révision pour 2023
proposition du conseil d'administration: élection de Ernst & Young SA, Lausanne
8. Divers et imprévus

Le bilan, le compte de résultat, l'annexe aux comptes annuels, le procès-verbal de la dernière assemblée, le rapport de l'organe de révision et le rapport de gestion sont à la disposition des actionnaires durant les 20 jours qui précèdent l'assemblée, au siège de la société à Aproz.

Pour le conseil d'administration

Aproz, le 28 avril 2023